

De nombreuses familles peuvent bénéficier d'aides financières pour leur(s) enfant(s) scolarisé(s) au collège du Cingal.

Il suffit d'en faire la demande auprès du collège !

Le collège et l'association des parents sont là pour vous accompagner.

Je ne regrette pas d'avoir fait la demande de bourses pour la rentrée de 6^{ème} de ma fille. C'est simple et nous y avons droit. En plus, les montants attribués sont déduits des factures de cantines !



Caroline, parent d'élève

BOURSES NATIONALES DES COLLEGES

- Demande simplifiée en ligne dès la rentrée de septembre
- Le montant des bourses varie selon les revenus du foyer
- Simulateur en ligne pour estimer le montant
- Renouvellement automatique pour les élèves boursiers
- Un accompagnement du secrétariat du collège

FONDS SOCIAUX

« Coup de pouce aux familles »

- Aides ponctuelles pour les familles en difficulté passagère
- Anonymat des dossiers lors des commissions d'attribution
- Accompagnement confidentiel pour établir la demande
- Exemples de dépenses éligibles : fournitures scolaires, vêtements, sorties scolaires...



Thierry, parent d'élève

Grâce aux fonds sociaux, j'ai pu racheter un bon cartable à mon fils car le sien n'allait pas finir l'année. J'avais peur que le dossier soit compliqué à remplir mais le collège m'a aidé, sans juger ma situation personnelle difficile du moment.

Contactez-nous pour tout renseignement et accompagnement :

Collège du Cingal – 14680 Bretteville sur Laize – Tel : 02.31.23.50.66

Association des Parents d'Elèves – parentscingal.arpe@laposte.net